

Les marchés du tourisme et des loisirs sportifs de nature sont tout particulièrement concernés par la progression des principes du développement durable. Labels, chartes et codes éthiques fleurissent aujourd'hui pour marquer l'engagement des prestataires et témoigner de l'évolution de la demande.

Pour progresser dans sa démarche, le candidat à la création doit faire preuve de rigueur et de cohérence.

L'essentiel de ce que vous devez lui transmettre à ce stade ● ● ● ● ●

ADAPTER SON PROJET TOURISTICO-SPORTIF AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outils et Ressources

Les points clés de la démarche

Difficile pour un candidat à la création de s'engager sérieusement dans cette démarche sans s'appuyer sur un cadre.

1 - Proposer une offre crédible

Il ne suffit pas de vouloir proposer des produits répondant aux critères du développement durable, encore faut-il savoir quelles sont les attentes connues de ces clients et comment y répondre.

Pour y parvenir, le candidat à la création peut approfondir les principes proposés par la Commission européenne, mais la question du comment faire et combien ça coûte... ne sera pas réglée pour autant.

2 - Communiquer sur ses engagements

Christophe Leservoisier est président et cofondateur d'Atalante, tour-opérateur d'aventure fondé en 1986. Il est à l'origine de la Charte éthique du voyageur et a contribué à la fondation du label Agir pour un tourisme responsable (ATR), créé en 2004.

Pour l'accompagner dans sa démarche, vous pouvez en premier lieu lui conseiller de consulter les sites internet dédiés : les recommandations mises en ligne par les associations qui conseillent les voyageurs en la matière sont particulièrement intéressantes !

3 - Choisir ses clients

Le profil des voyageurs d'aujourd'hui

En 2007, une étude initiée par @ voyages-sncf.com a permis de déterminer les grands types de

COMMENT FAIRE ? ... pour engager le créateur dans une démarche touristique durable. La lecture des conseils donnés par l'Association italienne pour le tourisme responsable aux usagers (AITR) permet de mieux cerner les attentes de ces clientèles.

On peut lire sur le site de cette association les conseils suivants donnés aux voyageurs pour mesurer l'engagement de l'organisateur. Celui-ci :

■ **Fournit des informations sur le voyage** à travers un catalogue réaliste, une fiche de description géographique, environnementale, socio-économique, politique, d'actualité, de projets de coopération sociale et environnementale, de consignes relatives aux comportements et une bibliographie sur la destination.

■ **Est disponible pour organiser des rencontres** entre les participants au cours desquelles, en plus de faire connaissance, soit les itinéraires et les calendriers sont validés en commun, soit les doutes des usagers sont levés, soit des occasions de rencontre avec les communautés du lieu de destination sont programmées.

■ **S'engage du point de vue éthique** sur le plan :

Environnemental

● En privilégiant les hébergements, les restaurants, les structures, les transports respectueux de l'environnement (épuration, élimination correcte des déchets, économie d'énergie).

Social

● En demandant aux autorités responsables de garantir un développement touristique compatible ;

● En privilégiant les services d'accueil (transports, logements, restauration) en accord avec la culture du lieu ;

● En choisissant des partenaires locaux qui respectent les normes syndicales établies par l'Organisation mondiale du travail ;

● En constituant de petits groupes de participants qui seront plus facilement

au contact des réalités locales, évitant l'exposition réitérée et continue d'une communauté à un impact touristique de masse décidé unilatéralement ;

● En organisant des itinéraires ménageant du temps entre les étapes et avec des destinations en nombre limité ;

● En mobilisant un accompagnateur formé qui jouera aussi le rôle de facilitateur interculturel ;

● En évitant un excès d'organisation qui empêche les visiteurs de se rendre compte des réalités locales ;

● En ne favorisant pas le commerce sexuel et en évitant par tous les moyens la prostitution et la pornographie infantiles ;

● En organisant la participation des touristes aux manifestations, fêtes et spectacles traditionnels dans le respect de l'authenticité et du consensus.

Économique

● En privilégiant des services d'accueil (transports, hébergement, restauration) familiaux ou à petite échelle ;

● En choisissant des services locaux (transports, hébergement, restauration) où l'écart est le plus faible possible entre les voyageurs et les habitants sur place ;

● En vérifiant qu'une partie certifiée des sommes issues du tourisme est redistribuée localement sur un mode équitable (depuis le logement jusqu'aux objets artisanaux issus du lieu) et en fournissant en pièce jointe une fiche de transparence du prix, ou, dans le cas des multinationales, en vérifiant qu'il existe réellement des retombées positives conséquentes pour l'économie locale.

➤ Source : www.voyageons-autrement.com

voyageurs d'aujourd'hui : « individualiste », « débutant écolo », « écolo au quotidien », « isolé » ou « partisan ».

Profil des partisans :

- ils sont très attirés par les voyages hors des sentiers battus ;
- ils recherchent le dépaysement et ils aiment échanger avec les populations locales ;
- le confort est important mais pas primordial ;
- ils aiment voyager en respectant l'environnement ;
- ils sont prêts à économiser pour faire le voyage de leurs rêves, mais ils aiment également voyager en formule tout compris pour ne pas avoir de dépenses imprévues.

4 - Veiller aux conditions d'emplois des salariés

Les emplois liés au tourisme sont la plupart du temps exercés dans le cadre de CDD saisonniers, en raison de la nature temporaire de ces activités. La précarisation qui en découle va à l'encontre des principes du développement durable.

Voici les conseils du Comité de filière tourisme « Emplois et métiers du tourisme dans la croissance verte » en la matière :

- «- Porter une attention particulière aux conditions d'emploi des saisonniers pour renforcer l'attractivité et la qualification de ces métiers ; (...)
- Veiller à la qualité de l'insertion dans l'emploi : le tourisme, gros employeur de personnels

peu ou pas qualifiés, est une des principales portes d'entrée pour des jeunes en recherche d'emploi. »

Si son offre répond à la majorité de ces critères, il va pouvoir cibler la famille la plus large de voyageurs (40 %), celle des « partisans » !

Pour en savoir +

📄 Le rapport du Comité de filière Tourisme « Emplois et métiers du tourisme dans la croissance verte » est téléchargeable sur le site @ www.veilleinfotourisme.fr

5 - Choisir son territoire d'implantation

Des politiques territoriales

À ce stade, le choix d'implantation du territoire est essentiel. Nombreux sont ceux qui accordent à l'environnement une place prépondérante :

- les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux sont les plus connus, mais ils ne sont pas les seuls : de nombreuses collectivités locales, accompagnées dans leur démarche par les consulaires, les services de l'État, mais aussi les acteurs territoriaux du tourisme (comités départementaux et régionaux du tourisme...), prennent des mesures et accompagnent les entreprises sur leur territoire ;
- en 2010, 52 stations adhérentes à l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM) avaient signé « La charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne » et 10 d'entre elles avaient réalisé leur bilan carbone ;

- de son côté, l'association Les Éco Maires a été créée en 1989 à l'initiative d'une cinquantaine d'élus, avec pour objet principal de réunir les collectivités qui font de la promotion de l'environnement et du développement durable une priorité de leur mandat ;

- les départements, comme celui des Vosges, revendiquent une démarche respectueuse de l'environnement dont ils ont fait un support de promotion. Ils accompagnent les professionnels dans leur démarche ;

- les opérations Grands Sites lancées depuis 1989, ainsi que les parcs naturels régionaux créés en 1967, ont préfiguré l'engagement de nombreux territoires en matière de préservation environnementale.

Des procédures spécifiques

De multiples procédures, de type SAGE ou Grands Sites, couvrent le territoire national. Ces mesures de protection sont essentielles à connaître, en particulier pour un candidat qui se prépare à créer une entreprise résolument respectueuse des principes du développement durable ou/et proposant des produits sportifs se déroulant en nature ; le statut de certains espaces protégés leur confère en effet un caractère réglementaire qui peut contraindre la pratique de ces activités (réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...).

La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés exprime la volonté des institutions gestionnaires des espaces protégés et des professionnels du tourisme de favoriser un tourisme

en accord avec le concept et les principes du développement durable ;

à savoir

La France a voté une loi sur la responsabilité environnementale le 1^{er} août 2008, complétée par deux décrets d'application (n° 2010-365 du 9 avril 2010, le second est à venir) sur les modalités d'évaluation environnementale pour les projets en espaces naturels gérés dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Source : La lettre du réseau national des sports de nature n° 65-Mars 2011

Souvent contraignante, l'implantation d'une entreprise sur un territoire bénéficiant de mesures de protection particulières garantit aussi un environnement préservé, une dynamique locale convergente en faveur de la protection de la nature, un soutien promotionnel non négligeable... et des compétences dédiées !

Des outils dédiés

Le volet zonages de l'Observatoire des territoires rassemble dans un cadre harmonisé les informations sur les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État.

Le candidat à la création trouvera sur le site @ www.territoires.gouv.fr l'essentiel des informations qui pourront l'éclairer sur les politiques publiques nationales susceptibles d'avoir un impact sur la création et le développement de sa future entreprise.

Chaque direction régionale de l'Environnement (DREAL) propose par ailleurs gratuitement sur son site internet des cartographies précises des zonages couverts par des mesures environnementales.

Il lui faudra cependant aller plus loin en consultant les sites internet institutionnels et rencontrer des acteurs publics susceptibles de l'éclairer.

Le choix d'un réseau et/ou d'un label

Dans le secteur du tourisme, ce sont les hébergeurs qui ont le plus progressé dans la visibilité de leur engagement. En savoir plus sur ces labels est intéressant à plusieurs titres :

- les prestations touristiques sont le plus souvent partie intégrante d'un produit, ce qui suppose d'y intégrer un hébergement ;
 - dans ces secteurs, les entrepreneurs mènent souvent de front plusieurs activités, dont celle d'hébergeur.
- 9 voyageurs sur 10 estiment que l'offre de voyages responsables n'est pas facile à trouver !**

► Label « Tourisme responsable » ATR

En France, des initiatives ont vu le jour dès les années 1990. À côté de Nouvelles Frontières, Jet Tours et Marmara, des opérateurs moins importants font valoir leur engagement par un label officiel. C'est le cas de l'association Agir pour un tourisme responsable (ATR), qui regroupe 9 des principales agences de trekking françaises et qui délivre le label « Tourisme responsable ».

FOCUS

... sur la certification de ce label par ATR

« La certification de service ne s'achète pas, elle ne se décrète pas non plus, elle se gagne une fois qu'un contrôle effectué par AFNOR Certification (accrédité par le COFRAC) auprès de la structure permet de prouver que l'opérateur respecte les règles contenues dans le référentiel. Par ailleurs, la certification n'est pas définitive, elle doit être confirmée chaque année. Elle nécessite donc un engagement constant. Notre référentiel s'inscrit dans le cadre de la certification de services prévue par les articles L. 115-27 à L. 115-32 et R.115-1 à R. 115-3 du Code de la consommation. Il a été publié au Journal officiel du 16/03/07. »

Source : www.tourisme-responsable.org

► Association pour le tourisme équitable et solidaire

L'ATES n'est pas un label, mais une association qui fédère au niveau national les acteurs et partenaires du tourisme équitable et solidaire. Elle a été créée en 2006. L'ATES aide à la mise en réseau des acteurs, à la promotion et à la commercialisation de leur offre, développe les partenariats et met en place un système d'évaluation des pratiques et des structures.

Source : www.voyagespourlaplanete.com

à savoir

La Charte du tourisme équitable

Cette plate-forme a été rédigée par 4 opérateurs de voyage qui s'engagent dans une démarche solidaire et responsable : Croq'Nature, Djembé, Tourisme et développement solidaire, La Route des Sens.

Pour en savoir +

@ www.croqnature.com

PAROLE D'EXPERT

Les activités sportives sont d'excellents produits d'appel qui peuvent être au cœur d'un séjour, d'une offre touristique ou en être des activités connexes. Elles se doivent d'être organisées en intégrant la dimension responsable du séjour. Au-delà des dimensions sociales, par exemple l'emploi local, et économiques, comme la location de matériel, ces activités devront avoir *a contrario* un impact environnemental limité notamment sur le réchauffement climatique et la biodiversité. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites en limitant le recours aux sports mécaniques (visites en quad, randonnées 4x4, promenades en moto) et en organisant au mieux les déplacements vers des sites de pratique

(déplacements doux, collectifs, covoiturage, proximité des sites avec le lieu des séjours ou les parcours d'itinérance). Limiter l'impact des activités sportives sur la biodiversité est prioritaire. Là où elle est ordinaire ou extraordinaire, la biodiversité devient souvent un attrait pour l'élaboration des produits touristiques (faune, flore). Au-delà des textes qui régissent dans le monde l'accès aux sites et la préservation des espèces, l'étude d'impact se révèle impérative, des parcours doivent être modifiés et des compensations sont à envisager pour limiter l'érosion de cette biodiversité.

Arnaud JEAN

Chef de mission sport et développement durable, ministère des Sports

► L'Éco-label européen

L'Éco-label européen distingue les produits qui répondent à des critères stricts de performance et de qualité environnementale. Chaque produit passe un test de conformité environnementale dont les résultats sont certifiés par un organisme indépendant. Les consommateurs retrouvent l'écolabel européen partout dans l'Union européenne. Plus de 23 catégories de produits et de services sont concernées.

Pour en savoir +

@ www.ecolabels.fr

► La Clef Verte

Créée au Danemark en 1994, La Clef Verte est un label de gestion environnementale pour les hébergements touristiques, décerné par la Fondation pour l'éducation à l'environnement. Plus de 550 établissements dans 12 pays d'Europe et d'Afrique du Nord ont obtenu le label en 2008.

► Écogîtes

Un hébergement Écogîte est un hébergement labellisé Gîtes de France conçu ou restauré selon des techniques ou matériaux reconnus comme ayant un faible impact sur l'environnement. Une démarche pédagogique d'écocitoyenneté doit aussi être engagée afin de sensibiliser les hôtes au respect de l'environnement et à sa protection.

à savoir

La norme ISO 26 000 est la seule norme internationale qui fixe les lignes directrices de la responsabilité sociétale. la RSE (responsabilité sociale des entreprises) est utilisée comme un élément d'identification de la bonne gestion de l'entreprise au regard du respect des principes du développement durable.

Pour en savoir +

Consulter « La RSE en 10 questions » de l'AFNOR : @ www.afnor.org

COMMENT FAIRE ? ... pour déterminer si son projet intègre les principes d'action du développement durable : les conseils de l'ADEME

■ Questions portant sur la précaution et la prévention

Appréhension des risques et des opportunités

- Une pré-étude du projet a-t-elle été réalisée ?
- L'analyse se réfère-t-elle à une situation existante ou à un projet alternatif ?
- Le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse multicritères ?
- À quels types de coûts s'attache l'analyse économique : coûts directs, coûts induits, coûts externes, etc. ?

Méthode d'arbitrage

- Sur quels arguments la décision d'initier le projet s'appuie-t-elle ?
- De quelle manière les risques ont-ils été pondérés ?

Gestion du risque projet (faisabilité, pérennité...)

- La nature et la solidité des partenaires du projet ont-elles été prises en compte ?
- Le projet est-il la transposition d'une expérience existante ? Sera-t-il dupliqué ?
- Le mode de relation entre les partenaires a-t-il une influence sur la réalisation du projet ?

Mode de conduite du projet

- Comment s'organise la mise en œuvre du projet ?
- Le projet fait-il l'objet d'une démarche qualité ?
- Un système de suivi du projet a-t-il été mis en place ?

■ Questions portant sur la solidarité et l'équité

Équilibres sociaux

- Quels sont les objectifs du projet ? Celui-ci répond-il à une demande sociale ?
- Comment sont prises en compte les aspirations des parties prenantes ?
- Des mesures d'accompagnement sont-elles prévues ?

Équilibres géographiques

- Quelles sont les incidences du projet en termes d'organisation de la vie économique du territoire (mobilité, équilibre urbain/rural, etc.) ?

- De quel(s) niveau(x) géographique(s) le projet tient-il compte ?

- Le projet prend-il en compte la dimension Nord/Sud ?

Facteur temps

- De quelle manière le projet tient-il compte des différentes échelles de temps ?
- Les conséquences du projet pour les générations futures sont-elles envisagées ?
- Le projet est-il un facteur d'innovation ?
- Comment l'intervention des différents partenaires est-elle organisée dans le temps ?
- Comment sont arbitrées les urgences entre les partenaires ?

■ Questions portant sur la participation et la transparence

Nature et rapports des partenaires associés

- Quelles sont les parties prenantes du projet ?
- Qui organise la concertation ? Qui prend les décisions ? Qui arbitre ? À quel titre ?
- Quels sont les rapports entre les partenaires ?
- Comment s'organisent les responsabilités (subsidiarité, décentralisation, etc.) ?

Modalités de concertation

- Un système de consultation ou de concertation a-t-il été mis en place ?
- Des lieux de concertation sont-ils créés ?
- Comment l'information est-elle diffusée ? De quelle information s'agit-il ?
- Les procédures de concertation ont-elles été formalisées (conventions, chartes...) ?

Méthode de travail

- Comment travaillent les partenaires associés ?
- Comment se prennent les décisions ?
- Quelle est l'implication des partenaires dans le système de suivi et d'évaluation ?

➔ Source : « Évaluer votre projet » téléchargeable sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr

à savoir

Des chartes qualité territoriales se superposent parfois à ces labels. C'est le cas de la charte qualité Hébergements d'altitude du parc national du Mercantour, qui implique l'amélioration de l'alimentation en eau potable, un système d'assainissement adapté au terrain, des matériaux écologiques, une gestion de l'électricité avec des énergies renouvelables...

► Hôtels au Naturel

Les Hôtels au Naturel sont des hôtels 2 à 3 étoiles, sensibles à la protection de l'environnement et localisés dans des parcs naturels régionaux de France. En 2010, 22 hôtels sont labellisés.

► Gîtes Panda

Le label "Gîte Panda" a été créé par le WWF-France en 1993, dans le cadre d'un partenariat associant le WWF-France, la Fédération des parcs naturels régionaux, les parcs nationaux de France et la Fédération des gîtes de France.

Le WWF-France a développé un cahier des charges constitué de 120 critères répartis autour de 4 axes fondamentaux : protection de la nature, éco-habitat, éco-citoyenneté et sensibilisation de la clientèle à la protection de l'environnement. Les gîtes proposent des sentiers de découverte, de la documentation WWF facilitant la compréhension des enjeux de conservation, etc.

Pour en savoir +

@ www.gites-panda.fr

Bon à savoir

Des démarches sans labels

« De nombreux acteurs du tourisme sont engagés sur le terrain dans une démarche environnementale, mais ne souhaitent pas être labellisés en raison de contraintes financières et administratives : l'obtention d'un label a un coût (entre 200 et 10 000 € selon la structure...), un budget parfois trop important pour les petites structures qui n'ont pas non plus le temps ni le savoir-faire pour remplir les dossiers. L'absence de label de tourisme durable n'est pas forcément synonyme d'absence d'engagement ! On peut même vous dire que certains hébergements non labellisés sont plus engagés et plus militants que certains hébergements labellisés ! »

➔ Source : www.voyagespourlaplanete.com

Pour en savoir +

Sur les écolabels :
@ www.ecolabels.fr

Les manifestations sportives

De nombreux guides permettent d'éclairer les organisateurs de manifestations sportives de nature dans la prise en compte opérationnelle des principes du développement durable.

Dans son guide à l'usage des organisateurs de manifestations sportives de nature, le pôle ressources national des sports de nature consacre un chapitre à cette question. On peut y découvrir les recommandations présentées en page suivante.

COMMENT FAIRE ? ... pour organiser une manifestation sportive en nature respectueuse des principes du développement durable

■ Être exemplaire et éduquer les publics

Il appartient à l'organisateur de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des publics au respect des sites et des populations. (...) L'organisateur se doit d'être un exemple et de faire les choix adéquats pour limiter l'impact de son organisation...

■ Organiser la concertation, gérer les conflits d'usage

(...) le débat et la concertation avec toutes les structures et tous les organismes côtoyés dans le milieu naturel : services de réglementation, propriétaires et gestionnaires (ONF, propriétaires forestiers privés, parcs naturels régionaux et nationaux, centres régionaux de la propriété forestière, DDA,...), autres usagers du milieu, fédérés ou non (chasseurs, randonneurs,...).

■ Préserver le patrimoine

Pour réduire les déplacements et l'émission de gaz et de particules :

- Mettre en place des transports en commun nécessaires plutôt que de déplacer des véhicules individuels ;
- Favoriser le covoiturage ;
- Inciter à rouler lentement aux abords

de la forêt et plus particulièrement dans les zones de la manifestation ;

- Stationner les véhicules en dehors des champs, des terrains cultivés, des entrées de propriétés...

Pour limiter les déchets et les traces :

- Privilégier l'usage de vaisselle lavable ou biodégradable ;
- Limiter les récipients ;
- Marquer les produits emportés avec disqualification des pollueurs ;
- Mettre en place un système de collecte (parking, ravitaillement, zones de concentration) de préférence sélectif, et l'usage de toilettes à installer ;
- Utiliser un balisage mobile et éphémère, le moins polluant possible (peinture aérosol biodégradable, débalisage rapide,...).

En milieu naturel, le balisage doit être constitué uniquement de rubalise, flèche cartonnée et piquet aux carrefours (pas de clou dans les arbres). L'utilisation de peinture, même annoncée biodégradable, est à proscrire.

- Répartir précisément les tâches de débalisage.

➔ Source : www.sportsdenature.gov.fr

Pour en savoir +

- UFOLEP
@ www.sport21.fr
- Moutain riders
@ www.mountain-riders.org
- DRJSCS Bourgogne
@ www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr
Et pour l'obtention du label Sport et développement durable, consultez le guide pratique mis en ligne par le CNOSE.
@ www.franceolympique.com

À ce stade, l'essentiel est de ne pas freiner le candidat à la création dans sa démarche en lui transmettant des grilles trop complexes. Mieux vaut l'orienter vers la personne ressource compétente sur son futur territoire d'implantation... en l'ayant préparé à ce rendez-vous ! ■

Cette fiche a été réalisée à partir d'informations diffusées sur le site www.voyagespourlaplanete.com et sur divers sites institutionnels.